

# REGLEMENT INTERIEUR

## Des accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire De l'association familles Rurales de Jonchery-sur -Vesle

Applicable à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022

### Modalités d'accueil :

**Age :** Dès leur scolarisation jusqu'au CM2.

**Lieux :** Salle polyvalente de **Jonchery-sur-Vesle**, Ecole maternelle de **Vandeuil** et pôle scolaire de **Crugny**.

Des sorties à l'extérieur peuvent être organisées de façon occasionnelle.

### Périodes d'ouverture :

#### **Cantine et accueil périscolaire des lundis, mardis, jeudis et vendredis :**

##### Jonchery-sur-Vesle (élémentaires) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires de 7h00 à 8h30, de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h45.

##### Vandeuil (maternelles) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis en périodes scolaires de 7h00 à 8h45, de 11h45 à 13h45 et de 16h45 à 18h45.

##### Crugny (maternelles et élémentaires) :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredi en périodes scolaires de 7h00 à 8h20, de 12h00 à 13h20 et de 16h00 à 18h45.

#### **Cantine et accueil périscolaire des mercredis :**

##### Jonchery-sur-Vesle pour les enfants de 3 à 11 ans :

- Les mercredis en périodes scolaires de 7h00 à 18h45.

##### Crugny pour les enfants de 3 à 11 ans :

- Les mercredis en périodes scolaires de 7h00 à 18h45.

#### **Accueil de loisirs des vacances :**

##### Jonchery-sur-Vesle pour les enfants de 3 à 11 ans :

- Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

##### Crugny pour les enfants de 3 à 11 ans :

- Du lundi au vendredi de 7h15 à 18h30

**L'accueil de loisirs des vacances est ouvert à chaque vacances, exceptée du 25 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus.**

## **Modalités d'inscriptions :**

### **Pièces à fournir lors de l'inscription :**

- Une fiche de renseignement par famille
- Une fiche sanitaire par enfant, **validité 1 an.**
- Une photocopie des vaccinations à jour
- Le coupon retour signé du présent règlement.

En dehors des parents, les enfants ne seront remis qu'aux personnes autorisées à reprendre les enfants, indiqué sur la fiche de renseignement ou sur le portail famille.

**Cantine et accueil périscolaire :** L'inscription initiale peut se faire à tout moment dans l'année sur rendez-vous.

**Accueil de loisirs des vacances :** Inscriptions aux jours et aux heures de permanences ou sur le portail famille. Toute inscription et règlement effectués au-delà de la date définitive sera majorée de 10 %.

L'inscription ne sera validée qu'une fois le règlement effectué.

## **Absences et modifications d'inscriptions :**

### **Cantine et accueil périscolaire :**

Les inscriptions à la cantine et à l'accueil périscolaire se font via le portail famille.

Concernant l'accueil du matin et du soir toute modification devra être effectuée la veille avant minuit.

Concernant le repas et la journée du mercredi toute modification devra être effectuée l'avant-veille avant minuit via le portail famille, dans le cas contraire, le repas sera dû.

### **Accueil de loisirs des vacances :**

Aucune modification possible.

En cas d'absences pour maladie, un certificat médical doit être présenté pour un remboursement, une journée de carence sera retenue.

## **Suivi sanitaire :**

Tout traitement important doit être signalé sur la fiche sanitaire et au responsable (PAI y compris).

Si l'enfant suit un traitement pendant l'accueil, les médicaments devront être donnés au responsable.

Si un enfant est malade, il sera isolé et les parents seront avertis.

Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

Les enfants ne doivent pas avoir de médicament sur eux.

## **Adhésion :**

L'association Familles Rurales a souscrit un contrat d'assurance pour la responsabilité civile de ses membres, du personnel, des enfants et des bénévoles ainsi qu'une assurance pour les locaux.

La carte d'adhésion permet d'être assuré et de légitimer l'association. Il est obligatoire que chaque famille ait sa carte adhérente de l'année civile en cours. Son coût est de 28 €.

## **Règlements :**

**Les factures seront disponibles sur le portail famille** et seront envoyées par mail au début de chaque mois, elles sont à régler pour le 10 au plus tard.

Les règlements peuvent s'effectuer ainsi :

- Paiement en ligne via le portail famille
- Chèque à l'ordre de l'association Familles Rurales de Jonchery-sur-Vesle
- Espèces directement auprès des responsables
- Bon CAF (accueil de loisirs extrascolaire et séjour)
- Chèque vacances (accueil de loisirs extrascolaire et séjour)
- CESU (accueil périscolaire)
- Virement bancaire

## **Informations diverses :**

Le projet éducatif, les projets pédagogiques, le règlement intérieur et les menus sont affichés et consultables dans les structures, sur le portail famille ainsi que sur le site internet de l'association.

Tout manquement aux règles de respect des personnes et du matériel est passible d'une exclusion temporaire ou définitive de l'enfant et d'une indemnisation de la part de la famille.

L'association Familles Rurales et les écoles sont totalement indépendants. Par conséquent adressez-vous à chacun des directeurs respectifs pour toutes questions ou informations les concernant.

La CAF subventionnant les services de l'association, les familles allocataires régime général ont un tarif préférentiel.

# Tarifs 2022-2023

## Association Familles Rurales de Jonchery sur Vesle

Régime	Régime général		Régime agricole
Quotient familial	0 à 600 €	Plus de 600 €	
<b>Accueil de loisirs périscolaire</b>			
Midi <sup>1</sup> Jonchery/Vandeuil	5,49 €	6,10 €	6,35 €
Midi <sup>1</sup> Crugny	4,95 €	5,50 €	5,75 €
Heure de garde	1,89 €	2,10 €	2,30 €
Goûter	0,72 €	0,80 €	0,80 €
<b>Accueil de loisirs des mercredis <sup>2</sup></b>			
Demi-journée sans repas	5,90 €	6,55 €	9,05 €
Demi-journée avec repas	11,39 €	12,65 €	15,15 €
Journée sans repas	11,79 €	13,10 €	18,10 €
Journée avec repas	17,28 €	19,20 €	24,20 €
<b>Accueil de loisirs extrascolaire <sup>2</sup></b>			
Semaine demi-journée sans repas	29,48 €	32,75 €	49,00 €
Semaine demi-journée avec repas	56,93 €	63,25 €	79,50 €
Journée sans repas	11,79 €	13,10 €	19,60 €
Journée avec repas	17,28 €	19,20 €	25,70 €

<sup>1</sup> : 20 centimes par enfants en moins à partir du deuxième enfant

<sup>2</sup>: 50 centimes de moins par journée à partir du deuxième enfant (25 centimes par ½ journée)